

GENDARMERIE NATIONALE  
Légion de Midi-Pyrénées

Le 2 Décembre 1982.

Groupement de l'Ariège  
COMPAGNIE DE SAINT-GIRONS

N° 1694 /2.

rue Toulouse-Lautrec  
09200 SAINT-GIRONS

Tél : (61) 66 23 50

-- R A P P O R T --  
=====

du Capitaine FINESTRES, Robert, Commandant la Compagnie de  
Gendarmerie de SAINT-GIRONS (Ariège).

-----  
O B J E T : Tempête et inondation dans la vallée du haut Salat -Ariège-.

REFERENCE : Articles 52 et 53 du Décret du 20 Mai 1903.

PIECES JOINTES : Planches photographiques.

DESTINATAIRES : - M. le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de  
Gendarmerie de l'Ariège, à FOIX.  
- M. le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la  
République de l'arrondissement de SAINT-GIRONS.



Le 7 Novembre 1982, une tempête de vent et de pluie s'est abattue sur la vallée du Haut Salat à 30 km au Sud-Est de SAINT-GIRONS, provoquant une inondation qui a causé d'importants dégâts matériels aux voies de communication et à certaines habitations.

Les 6 et 7 Novembre 1982 d'importantes chutes de pluies accompagnées d'un grand vent sont tombées sur la partie Sud de la commune de Couflens -09- frontalière avec l'Espagne au Nord des Pyrénées ariégeoises.

Le 7 Novembre 1982 dans la matinée, une patrouille de la brigade de gendarmerie d'OUST, territorialement compétente, effectue un service de police de la route sur les C.D. 17 et 3 desservant les villages de SEIX et de COUFLENS. En raison des mauvaises conditions météorologiques, les gendarmes décident d'initiative de prolonger leur surveillance jusqu'à l'agglomération de SALAU. Ils constatent en ce lieu que la rivière le Salat et un de ses affluents "Le Cougnets" qui traverse le village d'Est en Ouest, sont en crue et charrient des eaux noires chargées de stériles de la mine de tungstène de Salau sisé au terminus de la vallée, lieu-dit "bois d'Anglade". Bien que grossies par les eaux ces deux rivières n'ont pas atteint la côte d'alerte.

A 15 heures, une deuxième patrouille est dépêchée sur les axes principaux du canton d'OUST, pour surveiller la montée des eaux. A 16 heures, elle communique que le Salat est en crue et commence à sortir de son lit, emportant les passerelles entre le lieu-dit Pont de la Taule et le village de Salau, la chaussée du C.D. 3 commençant à se dégrader.

Informé par la brigade d'OUST, le service de l'équipement met en place la signalisation interdisant la circulation sur cette voie en amont du Pont de la Taule.

Par message radio il est rendu compte à 19 heures 30 de ces mesures prises ainsi que de l'impossibilité pour les 65 ouvriers de la mine d'Anglade de se rendre sur leur lieu de travail à Salau le 8 Novembre au matin.

A 20 heures, un service de surveillance de la montée des eaux est mis en place sur l'ensemble de la circonscription du canton d'OUST.

A 22 heures 40, il est rendu compte par radio que la circulation est coupée sur le C.D. 3 entre Kercabanac et Soueix d'une part, et Seix - Pont de la Taule d'autre part, en raison de l'inondation. Les passerelles de Salau, Couflens et Seix sont emportées par la crue. Quelques caves de l'agglomération de Seix sont inondées et les pompiers de cette localité, assistés des gendarmes, procèdent aux opérations de sauvegarde des biens jusqu'à 2 heures le 8 Novembre 1982. Aucune personne n'est en danger.

Le 8 Novembre 1982 à 6 heures, une patrouille de la brigade d'OUST se rend dans les communes de Soueix, Seix et Couflens. La décrue du Salat est amorcée mais le C.D. 3 a subi des dégâts très importants, tout particulièrement entre Seix et Couflens. A 1 kilomètre 500 en amont du pont de la Taule, le C.D. 3 est emporté en totalité sur une longueur de 150 mètres environ.

.../...



(2)

A 8 heures, au moyen du radio téléphone de la mine d'Anglade, seul moyen de liaison, la brigade apprend que le village de Salau est entièrement isolé. Il n'est à déplorer aucune victime, mais les dégâts sont considérables. L'église est en partie détruite et seul le clocher subsiste. Le préau de l'école s'est partiellement effondré et trois sépultures du cimetière ont été emportées par les eaux. La passerelle de l'école qui enjambe le Salat s'est rompue en son milieu. Trois chalets bâtis en bordure du lit du Cougnets, propriété des mines d'Anglade, sont endommagés. Un bâtiment, propriété des H.L.M. a été évacué par mesure de sécurité. Le terrain de tennis est emporté et de nombreuses maisons d'habitation ont le rez-de-chaussée envahi par les eaux. L'eau potable fait défaut, le capteur étant détérioré. Toute communication téléphonique est impossible, les lignes étant rompues et seuls les H.L.M. de la mine d'Anglade sont pourvus d'électricité, étant alimentés par un groupe électrogène.

Il n'est fourni aucune nouvelle du village de Couflens.

Il est alors demandé par M. FAURE directeur de la mine d'Anglade à une équipe de mineurs de Salau de se rendre à Couflens, ce qui est fait tandis qu'une patrouille de gendarmes à pied se dirige également vers cette agglomération à partir de Seix. La patrouille rend compte par radio, au fur et à mesure de sa progression, des dégâts constatés sur l'itinéraire ( C.D. 3 ) détérioré en plusieurs endroits.

A 10 heures, la jonction est faite entre les mineurs et les militaires, ce qui permet de confirmer les premiers renseignements recueillis.

Il n'est à déplorer aucune victime, mais la population est isolée entre Salau et Seix. L'alimentation en pain fait défaut.

Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-GIRONS qui s'est transporté avec le Commandant de Compagnie à la première coupure importante du C.D. 3 en amont du Pont de la Taule, prend la décision d'organiser en Mairie de Seix une réunion à laquelle participent messieurs BARROT, conseiller général, du canton d'Oust, FAURE, directeur de la mine d'Anglade et le Commandant de Compagnie.

A 11 heures, une colonne de secours de trois gendarmes de la brigade d'Oust, se dirige vers la zone sinistrée pour apporter du ravitaillement, essentiellement du pain, aux habitants de Couflens et poursuit ensuite sa progression jusqu'à Salau pour recueillir les renseignements tant sur les besoins de la population que sur les dégâts occasionnés.

Les services de l'équipement, de l'E.D.F., des P.T.T., dépêchent du personnel sur les lieux pour évaluer les dégâts et prendre toutes dispositions pour rétablir l'alimentation en électricité et les communications téléphoniques.

Le 9 Novembre 1982, à 10 heures, une première rotation de l'hélicoptère de la protection civile permet au Commandant de Brigade d'Oust de se rendre sur les lieux. Il prend contact à Salau avec M. DENAT, premier adjoint au Maire et à Couflens avec M. RAUFASTE, deuxième adjoint pour centraliser et ordonner les besoins de la population. Par rotations successives les deux villages sont approvisionnés et les personnes bloquées en ces lieux sont évacuées soit pour se rendre à leur lieu de travail, soit pour rejoindre leur domicile.

.../...



A 11 heures, les entreprises de travaux publics, MALLET de SAINT-GIRONS, ESTAQUE de SEIX et PIFFERO de SOUEIX, mettent tout en oeuvre pour tracer une piste en bordure du Salat, aux endroits où la chaussée est détériorée, pour relier par voie routière les villages isolés.

A 15 heures 30, monsieur le Préfet de l'Ariège, le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie et le Directeur de la protection civile du département, effectuent en hélicoptère une visite de la zone sinistrée.

Le 10 Novembre 1982, dans la matinée, de nouvelles rotations sont effectuées avec l'hélicoptère de la protection civile pour continuer d'assurer le ravitaillement des populations de Couflens et Salau.

En fin d'après-midi les entreprises employées à la réfection de la chaussée, permettent de rétablir la liaison routière avec des véhicules tous terrains entre Seix et Couflens.

Dans la matinée du 12 Novembre la jonction par route est réalisée avec le village de Salau, les communications téléphoniques et les lignes électriques sont rétablies. Seule l'eau potable fait encore défaut, mais tout est mis en oeuvre pour y remédier.

Le 12 Novembre 1982, le ravitaillement des populations est assuré par l'hélicoptère de la Gendarmerie.

A 14 heures 30, M. le Sous-Préfet de SAINT-GIRONS ainsi que M. IBANES, député de l'arrondissement, sont transportés en jeep dans la zone sinistrée.

Le 15 Novembre 1982, la circulation étant rétablie sur le C.D. 3, 74 employés de la mine d'Anglade, soit environ la moitié du personnel, se rendent à la mine pour remettre en état en vue de la reprise du travail.

Le 16 Novembre 1982, avec l'accord de Madame l'inspectrice de l'enseignement primaire de SAINT-GIRONS, l'école communale de Salau ne pouvant être utilisée, les deux classes, soit 23 élèves, sont transférées à la maison des jeunes de Salau.

Le 22 Novembre 1982, la totalité des employés de la mine d'Anglade reprend son travail.

Les dégâts occasionnés par cet événement calamiteux sont les suivants :

- Biens publics :

- C.D. n° 3 de Seix à Salau, cinq coupures importantes et de nombreux éboulements de la route ayant partiellement endommagé la partie carrossable et sous-cavé la chaussée,
- ruptures des lignes téléphoniques qui bordent cette voie avec de nombreux poteaux emportés, brisés ou descellés.

- A Salau :

- église détruite,
- préau de l'école communale en partie emporté,
- passerelle de l'école rompue en son milieu,
- angle Sud du cimetière éboulé avec deux sépultures emportées,



- abri arrêt de car en partie détruit.
- A Couflens :
  - église sous-cavée,
  - passerelles emportées : à Ramous, Esbouries, Angouls et Galère,
  - passerelle de l'église endommagée.
- A Seix :
  - passerelles emportées : Pont de la Taule, Coume-Caude, Raoures et du village.
- Biens privés :
  - route d'accès à la mine d'Anglade emportée au niveau de la laverie du minerai,
  - 3 chalets en partie détruits et un sous-cavé, propriété de la société minière d'Anglade,
  - 12 maisons inondées au rez-de-chaussée,
  - 1 grange détruite,
  - 4 garages endommagés,
  - 1 caravane détruite,
  - barrage et canal de la centrale hydroélectrique propriété EDF en partie détruits.
- A Couflens :
  - 9 passerelles emportées,
  - 5 maisons inondées au rez-de-chaussée,
  - 3 granges en partie détruites.
- A Seix :
  - 16 maisons inondées au rez-de-chaussée,
  - boulangerie MUNOZ et entrepôts matériaux de construction MARTRES, importants dégâts,
  - 2 cabanons-abri endommagés.
- A Soueix :
  - 1 maison inondée,
  - digue centrale hydroélectrique BORDES-PAGES en partie détruite.

Tous ces dégâts ont été recensés dans la vallée du Haut-Salat. Il est à noter toutefois que l'inondation a également occasionné des dommages dans la vallée de la rivière l'Alet commune d'Ustou.

- Biens publics :
  - CD 8 éboulé sur 5 mètres au lieudit la Bincarède,
  - ponts de l'Espissere et de la mine de Carbouère emportés, pont de Tourte endommagé,
  - CD 38, affaissement aux lieux dits, pont de l'Arial, Rouze d'Ustou, Bourdax et Stillom d'en bas.



- Biens privés :

- 4 passerelles emportées ou endommagées,
- 8 maisons inondées,
- 1 grange endommagée.

En conclusion, si ces événements calamiteux n'ont pas mis de vie humaine en danger, ils ont occasionné des dégâts matériels très importants. Cependant l'action concertée des différents organismes qui ont dirigé et participé aux secours et approvisionnements a permis de sécuriser la population dans la zone sinistrée, de lui venir rapidement en aide et de rétablir les liaisons pour subvenir à ses besoins et la sortir de son isolement.



*[Handwritten signature]*